

IMMATRICULATION MICRO ENTREPRENEUR

Dorénavant, **l'inscription se fait par voie dématérialisée** (décret du 19 décembre 2014) via le site www.infogreffe.fr ou www.guichet-entreprises.fr

Cependant, **si vous souhaitez gagner du temps dans vos démarches sans remplir votre dossier en ligne, si vous avez besoin de justificatifs rapidement, si vous voulez être rassuré sur la conformité de votre dossier**, vous pouvez opter pour notre accompagnement Assistance Formalités d'un montant de 70 euros et sur RDV

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

- Vous êtes de nationalité française ou européenne : une copie du passport ou de la carte d'identité en cours de validité ou à défaut un extrait de l'acte de naissance
- Vous êtes de nationalité étrangère hors communauté européenne : carte de résident ou titre de séjour en cours de validité le cas échéant. Le statut porté sur votre titre de séjour doit vous permettre de vous inscrire au RCS
- Vous êtes marié(e) sans contrat, l'attestation de délivrance de l'information au conjoint commun en biens accompagné d'un chèque de 8,45 € à l'ordre du GTC de Tours
- Si votre conjoint(e) (marié(e)/pacsé(e)), participe de façon régulière à l'activité, une déclaration du choix du statut du conjoint
- Une déclaration de non condamnation pénale avec filiation
- Vous localisez le siège de votre entreprise à votre domicile : un justificatif de domicile récent à votre nom (copie quittance de loyer, EDF, eau, téléphone...) ou attestation d'hébergement et justificatif de domicile de l'hébergeur
- Vous localisez votre activité dans un local commercial : copie du bail du local ou mise à disposition

FRAIS GREFFE - FRAIS D'INSCRIPTION

Pas de frais pour le Greffe du Tribunal de Commerce (sauf si achat du fonds)

SI VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Participez à l'un de nos **Ateliers micro entrepreneur**
<http://www.touraine.cci.fr/atelier-micro-entrepreneur>

ou **rencontrez l'un de nos conseillers**